

Vernunftkraft 26 octobre 2020

Un nouvel avis juridique analyse le projet d'amendement EEG, qui vise à transformer les éoliennes en une question de "sécurité publique". Le rapport éclaire le contexte du passage et prouve son incompatibilité avec le droit de l'UE.

Le 30 octobre 2020, le Bundestag discutera du projet de loi modifiée sur les énergies renouvelables. Le projet envisage de faire de la construction d'éoliennes une question de sécurité publique. L'initiative fédérale Reason Force avait déjà soulevé des préoccupations considérables lors de l'audience de l'association. Le projet de loi ayant été ultérieurement modifié encore plus clairement en faveur de l'industrie éolienne, l'association a fait rédiger un avis juridique sur les formulations envisagées. Compte tenu de la jurisprudence récente pertinente de la Cour européenne de justice, l'avis arrive à la conclusion que le passage représente une tentative délibérée de saper le droit de l'UE de rang supérieur en faveur de l'industrie éolienne. Une telle approche ne pouvait pas se présenter devant la CJCE.

De la conclusion:

"Si, comme prévu dans le projet de loi, les éoliennes sont définies par un État membre comme une question de sécurité publique au mépris du droit de l'Union afin d'entrer dans le champ d'une exception dans la directive sur la protection des oiseaux via ce véhicule, celle prévue dans la directive sur la protection des oiseaux - et non à la disposition des États membres - l'interdiction de tuer a été contournée. La jurisprudence de la CJCE montre que de telles stratégies de contournement ne peuvent être acceptées. "

Vernunftkraft demande instamment à tous les parlementaires la suppression de ce passage. Dr. Nikolai Ziegler à ce sujet:

«Attribuer une importance de sécurité publique aux éoliennes est absurde. Malheureusement, il ne s'agit pas d'une fleur de style, mais d'une tentative d'aplanir à l'avenir d'un simple mouvement du poignet toute critique des projets éoliens -pourtant bien fondée par plus de 1000 initiatives citoyennes . Afin de donner à l'industrie insatiable de l'énergie éolienne un accès complet aux zones sensibles, ce passage vise à contourner le droit de l'UE. Par respect pour la seule règle de droit, nous appelons tous les parlementaires à s'opposer à ce projet. "